



A l'attention de M. Xavier CHEREAU
Directeur des Ressources Humaines Monde

En copie :

M. Bruno BERTIN
Directeur des Ressources Humaines France

M. Philippe CAYLOU
Responsable des Relations Sociales France

M. Jean Marie ROBERT
Secrétaire National FGMM

Rennes, le 22 janvier 2021

Objet :

Demande dérogation report congés

Monsieur CHEREAU,

Au regard de la situation d'activité en ce début d'année 2021 sur les sites industriels et de l'organisation retenue en termes d'effectifs, beaucoup de salariés se retrouvent déjà en difficulté avec la hiérarchie pour positionner avant le 31 mai 2021 le reliquat de congés payés.

Cette situation est identique dans les services R&D et tertiaires où la répartition des charges avec moins de prestataires, et la nécessité de respecter les jalons dans un contexte contraint produit les mêmes effets.

La CFDT vous demande la continuité de la mesure engagée en 2020 dans le cadre de l'accord solidaire à savoir un report à titre exceptionnel de la date limite de consommation des congés payés au 31 juillet 2021.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, M. CHEREAU, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la CFDT,
Mme Christine VIRASSAMY
Déléguée Syndicale Centrale CFDT Stellantis